Montanaire Magazine

Journal d'information officiel
de la Commune de Montanaire
n° 47 - automne 2026



Les nouveaux membres de l'exécutif se présentent en p.4

Sommaire

- *Éditorial de Marie Crisinel*
- *Présentation des 3 municipaux·ales*
- *Éclairage des terrains de football*
- *Travaux de l'administration communale*
- *Compte rendu du 5 octobre 2026*
- *Le Pâtu a ouvert ses portes*

Éditorial

Quel est le bilan ?

100 jours… C'est le temps qu'il faut pour qu'un embryon devienne fœtus et que les principaux organes se forment. C'est le temps nécessaire pour qu'une graine de tomate pousse, fleurisse et produise son premier fruit. C'est également le temps qu'il a fallu à une start-up suisse pour concevoir un moteur-fusée capable de s'allumer.

100 jours représente également le délai qu'il faut aux « grands » de ce monde pour tirer leur premier bilan de mandat. Et le constat est percutant… En effet, 100 jours c'est ce qu'il a fallu à Donald Trump pour faire des choix économiques tranchés, instaurer une politique migratoire, établir une tension budgétaire et signer pas moins de 143 décrets présidentiels. Libre à chacun d'interpréter ses actions comme des avancées majeures ou comme une formidable progression en marche arrière.

D'autres ont également un bilan qui détonne. On peut ainsi noter une gestion de crise intense, une réforme structurelle majeure pour Barack Obama ou encore un changement de modèle gouvernemental et une judiciarisation procédurale pour Jeanine Áñez. Plus patriotique, Guy Parmelin a à son actif une gestion de crises locales intenses, une activité diplomatique internationale dense, et des réformes économiques et agricoles sous haute tension.

Et très localement alors, qu'en est-il du bilan des 100 jours de la Municipalité pour cette nouvelle législature ? Au risque de spoiler la suite de cet éditorial, il faut avouer que le bilan des 100 jours est moins… claquant ! Disons qu'en tant que bonne Suisse, la Municipalité fait preuve de sobriété et de modération. Il n'y a pas de redressement financier, de virage politique radical ou de bilan artificiellement spectaculaire.

Disons que le changement et la prise en main prennent du temps. Il a fallu des heures – probablement pas loin de 100 - pour raccrocher les wagons, lire les dossiers qui ont parfois plus de 10 ans, faire le tour des infrastructures, écouter, comprendre et parfois se reposer… un peu.

Alors pour l'instant, les choses avancent et suivent leur cours. Les mandats s'installent, les idées se forment, les projets se créent et les ambitions commencent à repousser les limites. Et je trouve personnellement que parfois, la lenteur créative a plus de charme que la précipitation détonante.

Alors oui, nous prenons notre temps… nous nous sommes arrêtés au p'tit banc de Martherenges pour certains, au refuge des Brigands à Thierrens pour d'autres mais avec toutes et tous la même envie de répondre à cette question… Qu'est-ce que je veux faire et entreprendre pour ma commune… Puis en équipe, plutôt que de nous demander ce que nous voulions accomplir pour nos 100 premiers jours, nous avons tous répondu à cette question : Quel titre aimerions-nous voir sur le *24 heures* en 2036 lorsqu'il parlera de Montanaire ?

Les titres imaginés ont de quoi faire sourire et pourtant… Il s'y cache une ambition sérieuse : l'envie de cohésion, de stabilité, de construction progressive et progressiste de l'avenir, d'une évolution environnementale subtile et maîtrisée et surtout la volonté de faire de Montanaire une commune où chaque habitant et habitante se sente bien.

Alors vous l'avez compris, pour un bilan des 100 jours explosif, il faudra attendre… encore.



Et si vous pensez que nous avançons lentement, je répondrai simplement que nous avons envie de voir grand… Et je vous donne rendez-vous dans 128,6 semaines… Pour le bilan des l'000 jours !

Marie Crisinel, Municipale

Distribution des sapins de Noël

MONTANAIRE : À l'occasion des fêtes de Noël, la Commune de Montanaire offre à chaque ménage un sapin. Ce sont en principe des sapins Nordmann.

Vous pouvez retirer vos sapins à tous les endroits mentionnés ci-après. Deux tailles vous sont proposées : *80 à 120 cm ou 120 à 160 cm*.

Un service de livraison à domicile est prévu pour les personnes **dans l'impossibilité de se déplacer.** Pour coordonner la livraison, contactez notre voirie au 021 905 34 06.

Peyres-Possens, Chapelle, Martherenges : les 5 et 12 décembre, à la déchetterie de Chapelle, durant les horaires de la déchetterie.

Thierrens, Chanéaz, Correvon, Denezy, Neyruz-sur-Moudon : les 5 et 12 décembre, à la déchetterie de Thierrens, durant les horaires de la déchetterie.

St-Cierges : le 5 décembre, au local déchetterie, entre 10h et 11h.

La Commune remercie chaleureusement la ferme Pidoux qui offre le sapin de Noël installé près de l'église de Thierrens.

Horaires pendant les fêtes

MONTANAIRE : Pendant la période des fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du mercredi 23 décembre 2026 à 11h jusqu'au lundi 4 janvier 2027 à 8h. Concernant les déchetteries, les horaires habituels seront maintenus. Cependant, la déchetterie de Thierrens et l'écopoint de St-Cierges seront fermés le vendredi 25 décembre 2026 ainsi que les 1er et 2 janvier 2027. La déchetterie de Chapelle sera également fermée le 2 janvier 2027. Les autres écopoints de la commune resteront accessibles comme d'habitude.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter la voirie au 021 905 34 06.

Boite des enveloppes de vote

THIERRENS : Après de longs mois de travaux, l'extérieur de l'administration communale est fini. Mais l'emplacement de la boite pour les enveloppes de vote n'a pas changé : vous la trouverez toujours à son emplacement habituel avant travaux, fixée sur la façade à droite de l'entrée principale du bâtiment communal.

Douze nouveaux arbres pour le site scolaire

ST-CIERGES : Les travaux d'amélioration de la cour de récréation et de la place de jeux du site scolaire se sont achevés en octobre. La cour a été réaménagée avec la pose de pavés filtrants offrant aux élèves un meilleur confort d'utilisation au quotidien. De nouvelles assises ainsi qu'un panier de basket complètent désormais les installations. Le projet a également permis de renforcer sensiblement l'arborisation des lieux. Au total, douze nouveaux arbres ont été plantés afin d'y apporter progressivement davantage d'ombre et de fraicheur. En parallèle, la place de jeux a été entièrement repensée avec l'installation de nouveaux jeux en bois de robinier, ce qui renouvelle en profondeur l'offre proposée aux enfants du village. Réalisé en concertation avec les utilisateurs et utilisatrices des lieux, le projet bénéficie d'une participation de l'Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens à hauteur d'environ 40 % de l'investissement. Grâce à ce partenariat, l'ensemble offre aujourd'hui un cadre plus agréable, mieux ombragé et adapté aux usages actuels. La Municipalité se réjouit de voir ces espaces vivre au quotidien et vous invite à venir découvrir le résultat lors de votre prochain passage à St-Cierges.

Apprentissage à la voirie

MONTANAIRE : Après trois ans passés au sein de notre équipe de voirie, Maxime Chadourne a brillamment réussi son examen de fin d'apprentissage. Nous avons pu apprécier son envie de découvrir les choses, sa disponibilité, son intérêt pour la mécanique. C'est d'ailleurs lui qui réglait les machines pour ses collègues. Depuis le 1er août, il a été remplacé par Damien Agustoni à qui nous souhaitons la bienvenue. Nous espérons que sa formation se passera bien et que son apprentissage d'agent d'exploitation (service voirie) sera également couronné de succès.



Damien Agustoni, nouvel apprenti à la voirie

Routes et accès privés : qui a la responsabilité de déneiger ?

MONTANAIRE : Nous rappelons que le déneigement des voies privées, des chemins d'accès aux habitations ainsi que des sorties de garage incombe aux propriétaires ou aux locataires concernés.

La neige déblayée ne doit pas être déposée sur les trottoirs, la chaussée ou les propriétés d'autrui, qu'elles soient publiques ou privées, sans autorisation préalable. Elle peut toutefois être entassée en bordure de chaussée, pour autant qu'elle ne gêne ni la circulation ni le passage des piétons.

Par ailleurs, les propriétaires sont responsables des éventuels dommages corporels ou matériels résultant d'un entretien insuffisant des accès à leur propriété ou de chutes de neige provenant de leur toiture.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre vigilance afin de garantir la sécurité de toutes et tous durant la période hivernale.

Choisir la litière végétale : un petit geste pour nos chats, un grand pas pour nos décharges

MONTANAIRE : Vous vivez avec un chat ? Un simple changement de litière peut faire une vraie différence pour votre confort et pour l'environnement.

Un chat consomme environ 100 kilos de litière par an. Avec 1,5 million de chats en Suisse, nous vous laissons imaginer le volume que cela représente. Le souci : la litière minérale, à base d'argile ou de silice, ne brûle pas à l'incinération. Elle se transforme en résidus qui s'entassent dans des décharges déjà saturées. Rien que dans le canton de Vaud, cela représente 5'300 tonnes de résidus par an.

La bonne nouvelle : il existe une alternative simple, la litière végétale (bois, maïs, paille ou papier recyclé). Elle se consume presque entièrement à l'incinération, produit même de l'énergie, et présente d'autres avantages : moins de poussière, plus légère à porter, sans additifs toxiques, et tout aussi efficace contre les odeurs.

Et côté chat ? La plupart des chats s'y habituent sans problème ! Certains ont besoin d'une transition en douceur : mélangez d'abord un peu de litière végétale à l'ancienne, puis augmentez progressivement la proportion jusqu'au remplacement complet.

Un petit changement, deux bénéfices : moins de déchets pour nos communes, plus de confort pour votre compagnon à quatre pattes.

Plus d'informations : responsables.ch/astuces/choisir-la-litiere-vegetale/



Cour de récréation de St-Cierges nouvellement pavée en attente d'être arborisée

Trois nouvelles visions au sein de l'exécutif de Montanaire

Marie Crisinel

Qui suis-je ?

Lors de ma présentation de candidature, j'ai écrit être une femme de cœur et de convictions. Alors pour me décrire, je peux dire que mon cœur de villageoise appartient à Martherenges depuis toujours puisque c'est le lieu qui m'a vu naître et grandir. Aujourd'hui, j'y élève mes trois enfants avec un cœur de maman rempli de dévotion et d'amour pour ma famille. Au quotidien, ce même cœur vibre pour ma profession d'infirmière à laquelle je voue une passion que je ne peux pas expliquer.

Pourquoi avoir accepté ce mandat ?

Par enthousiasme pour ma commune et pour rassasier l'envie de m'engager différemment. Ayant fait partie de plusieurs sociétés locales, j'avais envie de renouer avec la vie communale sous un autre point de vue.

Ma vision dans 5 ans ?

Pourquoi s'arrêter à 5 ans.... Je préfère une vision sur dix voire vingt ans !

Ce qui me tient à cœur

C'est assez simple et n'a rien d'original. Je suis très attachée à la justesse, la loyauté et l'honnêteté. Mon cœur est fidèle à la vie paisible et douce de notre commune. Je tiens aussi à mon caractère parfois difficile et au café chaud.

Si j'avais une baguette magique pour la commune, je ferais ?

Tellement de choses incroyables qu'une seule baguette ne suffirait pas !



Lionel Pasche
Amaya Immer
Marie Crisinel

Lionel Pasche

Qui suis-je ?

Je suis marié et père de 3 enfants. Je suis agriculteur à Martherenges. J'aime participer à la vie locale peu importe le village. Je me suis engagé dès que je l'ai pu dans diverses institutions et sociétés locales. Je me suis investi dans la défense professionnelle des éleveurs et des agriculteurs aux niveaux cantonal et fédéral car cela me tenait particulièrement à cœur. Je suis persuadé que le dialogue et l'ouverture permettent de faire avancer les projets.

Pourquoi avoir accepté ce mandat ?

Fils et petit-fils de syndic, j'ai baigné dans l'idée que si on veut faire bouger les choses, il faut mettre la main à la pâte. Après avoir œuvré pour ma profession, je souhaitais m'impliquer localement dans l'exécutif et mettre mon expérience, mon réseau, mes compétences au service de notre Commune.

Ma vision dans 5 ans ?

Pour l'avenir, il faut planifier demain et anticiper pour que nos enfants puissent eux aussi connaitre une vie agréable et que la bonne entente perdure dans nos villages.

Ce qui me tient à cœur

Ce qui me tient à cœur, c'est qu'il fasse bon vivre dans notre Commune à tous les niveaux : infrastructures, finances, loisirs, accueil, commerces, etc.

Si j'avais une baguette magique pour la commune, je ferais ?

Si j'avais une baguette magique, j'aimerais qu'on en revienne au bon sens et au respect. Le cadre légal actuel est tellement strict que cela nous laisse peu de marge de manœuvre au sein de la Commune. On a parfois l'impression que les préoccupations locales sont éloignées de celles du Canton et des juristes.

Amaya Immer

Qui suis-je ?

Pas facile de se définir en quelques mots... Je suis... une jeune femme déjà, une fille, une sœur, une compagne, une architecte aussi, une rêveuse, curieuse, pleine d'enthousiasme et d'envie de bien faire, parfois têtue, voire même carrément bornée, mais toujours pleinement investie dans ce que je fais,... Bref, je suis un peu plein de choses.

Mais si des gens souhaitaient mieux me connaitre, je leur proposerais plutôt de se rencontrer lors d'un prochain évènement sur la commune.

Pourquoi avoir accepté ce mandat ?

Je pense qu'avant toute chose, ce qui a fait que j'ai accepté de rejoindre la muni est l'envie de m'investir et d'agir localement.

Ma vision dans 5 ans ?

Une commune unie, dynamique et résiliente. Un cadre de vie sain, une vie sociale forte, une biodiversité abondante. Un patrimoine bâti valorisé dont on ne dirait plus « faut ça vendre, ça coûte trop ». Un PACom enfin entré en force qui permettrait l'émergence de plein de nouveaux beaux projets (bon, ça on espère que ce sera avant 5 ans...).

Ce qui me tient à cœur

D'agir au plus juste pour l'ensemble. Dans le respect de l'individu, du collectif, du vivant.

Si j'avais une baguette magique pour la commune, je ferais ?

Il me semble qu'un des enjeux majeurs de notre époque concerne l'énergie (souveraineté énergétique et énergie décarbonée). Alors, même si ça peut paraître un peu utopique, si j'avais une baguette magique, je ferais de Montanaire une commune à l'avant-garde de l'autonomie énergétique.

Un nouvel éclairage pour les terrains de football



L'éclairage du terrain d'entrainement de la Rosière datait des années septante. De fortes rafales de vent ont eu raison de quelques poteaux. Un éclairage temporaire a été installé pour pouvoir assurer les séances d'entrainement. À la suite de ce problème, une analyse de tout le système d'éclairage (Rosière et Grand Marais) a été faite. Il s'est avéré que les poteaux du terrain du Marais 2 étaient également vieillissants. On savait que les systèmes d'éclairage en place sur tous les terrains ne seraient plus aux normes d'ici fin 2027 et qu'ils devaient être changés. Effectuer tous les travaux en un seul bloc permettait de faire des économies d'échelle. Un préavis concernant le remplacement de tous les systèmes d'éclairage ainsi que le remplacement des poteaux de la Rosière et du Marais 2 a été présenté au Conseil communal qui l'a accepté. Les travaux ont été effectués en juin, les délais impératifs (période de pause) ont été tenus malgré quelques soucis de génie civil. En effet, nous étions en pleine période de sécheresse mais les zones où se trouvent les terrains de foot sont gorgées d'eau, les trous creusés pour y placer les socles de mât se transformaient immédiatement en piscine. Après la résolution de ce problème technique a suivi la mise en place des mâts. Il avait été prévu que cette installation se ferait par hélicoptère. En effet, il s'avère que c'est moins onéreux que de faire venir une grue sur place. Le prix de l'hélicoptère se calcule au temps de vol. Par curiosité, nous avons chronométré le temps de mise en place d'un mât : entre une minute trente et deux minutes. Il est impressionnant de voir la dextérité et la précision des intervenants. Aujourd'hui, tout est en place, tout marche et nos équipes de foot peuvent utiliser les terrains de jour comme de nuit.

Arrosage du terrain en période de restriction d'eau

Pour faire suite à de nombreuses demandes de la population de notre commune concernant l'arrosage des terrains de football de Thierrens alors qu'une restriction d'eau est en vigueur, la Municipalité informe la population que le Football Club de Thierrens a l'autorisation d'arroser ses terrains pendant la restriction d'eau.

Lors de la construction du terrain, une cuve a été installée : les eaux claires récupérées en amont du site y sont stockées et permettent d'arroser les terrains sans utiliser l'eau du réseau d'eau potable communal. Ce système permet de maintenir le gazon des terrains en utilisant de l'eau de récupération sans avoir à le remplacer à grands frais lors des périodes caniculaires.

Un premier août festif même sans feux !

Cette année, le 1er août a eu lieu à Denezy. L'organisation du comptoir était responsable de l'animation de la soirée. À cause de la sécheresse nous n'avons pas eu l'autorisation de faire le feu traditionnel ni de tirer le feu d'artifice mais la soirée a été très conviviale et très réussie.



Lors de la partie officielle orchestrée par Bouillon, nous avons pu écouter trois discours. Le premier de notre syndique Cécile Crisinel Favre (originaire de Denezy, comme elle aime le dire), le deuxième de notre invité officiel, le président du Grand Conseil en la personne de Patrick Simonin (ancien acteur de la Revue de Thierrens) et le dernier non prévu de Bouillon (notre humoriste régional).

On a pu entendre les Chœurs mixtes de Chapelle, de Thierrens et les Vagabonds chanter ensemble ainsi que l'orchestre le Friend's Band.

Les saucisses, les röstis, la soupe ainsi que les spaghettis du Bouilloni ont rassasié tout le monde. Bouillon, Fifi et Christian nous ont divertis avec un spectacle de leur mouture et la soirée s'est terminée par un concert en plein air d'Henri qui a réussi à faire danser et chanter le public de toutes générations.



La Municipalité remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation et à la réussite de cette soirée. Elle rappelle que c'est grâce à l'engagement et à la bonne volonté des sociétés locales et des bénévoles que nous avons la chance de pouvoir vivre ce genre d'évènement.

Nouveau chapitre pour l'administration communale

Les travaux sont terminés, youpi !*

Plus besoin de tourner cinq fois autour du bâtiment avant d'en trouver l'entrée.

Ne soyez pas surpris, la configuration des lieux a été repensée, et l'entrée a bénéficié d'un léger réaménagement. Maintenant, que vous veniez à pied, à vélo, en voiture ou à moto, vous trouverez de quoi stationner. Davantage de verdure a été intégrée et une zone de détente avec gradins a été aménagée au nord de la parcelle. L'enveloppe du bâtiment a été complètement rénovée.

Après les dernières transformations intérieures de 2012 qui ont permis d'accueillir l'administration telle que nous la connaissons aujourd'hui, il était grand temps de s'atteler à l'extérieur.

En effet, l'ancien collège datant de 1845 et recensé comme objet d'intérêt régional (note 2), ainsi que son adjonction de 1948, n'avaient bénéficié d'aucune rénovation de l'enveloppe depuis 1977 (cf. page suivant). Il en résultait : des façades dégradées, un toit qui coulait par endroits, des infiltrations importantes au niveau du mur de soutènement et de l'ancienne entrée principale, des aménagements extérieurs fortement dégradés.

Dès lors, l'objectif des travaux portés dès 2021 par la Municipalité et acceptés par le Conseil communal en octobre 2022, était de redonner son aspect originel et son charisme à cette belle bâtisse : réfection complète des façades, drainage des pieds de murs, crépi à la chaux, peinture des volets, remplacement ponctuel de pierres (soubassements, chaînages et encadrements), rénovation complète du toit, réfection du clocher, etc.

Le travail mené conjointement entre l'architecte et les entreprises a permis de donner une seconde jeunesse à cette belle bâtisse et plus largement, de valoriser et pérenniser le patrimoine bâti de la Commune.

La recherche minutieuse menée sur les teintes afin d'apporter une harmonie des couleurs et une cohérence historique contribue également à relever cette prestance propre aux bâtiments anciens.

Ce beau projet, porté par Nathalie Jaton (Municipale des bâtiments), aurait dû s'achever à la fin de sa législature. Mais nous connaissons tous les aléas de la construction, et plus particulièrement, les pressions hors norme que connait actuellement le secteur du bâtiment. Ce chantier n'a pas fait exception : il a connu des retards, des problèmes de livraison de matières premières, des entreprises parfois accaparées par trop de chantiers à la fois, subissant des plannings toujours plus contraignants.

Un des enjeux de ces travaux fut d'assurer le bon fonctionnement du bâtiment (administration, crèche, locataire) et donc l'accès, durant tout le chantier. Globalement, tout s'est déroulé sans accroc, les étapes ayant été correctement communiquées et coordonnées.

Mais il faut le reconnaitre, certaines journées il a fallu redoubler d'efforts pour réussir à se concentrer tant le vacarme était oppressant (fouilles, picage, compactage de l'enrobé, etc.).

En fin de compte, nous sommes très heureux que ce chantier touche à son terme et nous nous réjouissons de vous accueillir prochainement dans une administration communale à fière allure !

Un grand merci à tous les contributeurs et toutes les contributrices de ce bel ouvrage.

Amaya Immer

**Sous réserve de la pose de l'enrobé, qui se fait attendre. Mais nous ne perdons pas espoir que cela sera réalisé d'ici à la distribution de ce magazine.*



1964



2024



Engagement durable

Isolation des toitures

Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de l'agrandissement de 1948 (non protégé)

Changement du chauffage alimentant les bâtiments à la rue de la Porte 3 et 5 pour une chaudière à pellets

Intégration de massifs végétalisés

Installation à venir de deux bornes de recharge pour véhicules électriques

2026

Thierrens, 1er novembre 1977

Lors de la rénovation du clocher de l'administration communale, une capsule temporelle a été retrouvée. Celle-ci, écrite par le Syndic alors en place, retrace l'année 1977. Nous l'avons volontairement retranscrite sans faire de modification et avons le plaisir de partager avec vous cette curieuse découverte :

Nous terminons la rénovation du collège, toiture, clocher, façades et volets.

Coût 140 000 fr environ. Subsidiée à 20% : 10% Crédit de relance économique, 10% du Département de l'Instruction publique et des cultes, Cette dépense sera payée avec le revenu de l'année (impôts, forêt).

Cette année également c'est l'adduction d'eau depuis la source de Lausanne à notre réservoir coût 120 000 fr. - Subsidiée à 20% : 10% de crédit de relance et 10% de l'assurance incendie. Peut-être un subside complémentaire des Améliorations foncières qui n'est pas encore défini à ce jour. - Cette adduction se fait en collaboration avec la commune de Neyruz qui se branche sur notre réservoir. - Adduction d'eau également depuis une source de la "Bataille", (droit d'eau en faveur de la commune) débit 20 litres minutes, jugé insuffisant par le conseil communal d'où la décision d'un branchement sur les sources de Lausanne. Il faut relever en passant que les conseillers communaux n'aiment pas le risque !!

La municipalité n'a pas toujours la tâche facile. On propose beaucoup de choses que l'exécutif ne peut accepter faute de liquidités. Les taux d'imposition sont de 1,30 fr c'est un tarif assez élevé ; Lausanne paie 0,90 fr ; Gossens 1,50 fr. La location de grande salle est fixée au 15% des recettes brutes ; nos sociétés locales trouvent le chiffre élevé.

1977 c'est aussi l'année de la fête des vignerons dont chacun gardera un lumineux souvenir grâce à MM. Debluë, Balissat, Apothéloz, Monod des hommes de talent qui ont su nous présenter un spectacle parfait. Ils sont parmi ces personnes qui savent faire ressortir les beautés de notre terre et de notre vie. En 1977 la pluie tombe en trombe ! En juin il est déjà tombé d'avantage de pluie qu'une année normale 130 cm environ. Les cultures sont médiocres ; rendement des p.d.t 50% maïs 50% avec 20% de matière sèche seulement ; le blé 75%.

Les rendements laitiers sont très faibles vu la mauvaise qualité de l'herbe. - le contingentement laitier qui deviendra définitif dès le 1er mai 1978, selon la production des années précédentes, ce qui , ne donne pas satisfaction et crée pas mal de remous. Un référendum est lancé par l'Union des producteurs suisses (U.P.S)

L'avenir nous renseignera sur le résultat d'un vote populaire si le minimum de signatures est récolté ; depuis la dernière votation, ce minimum a passé de 30 000 à 50 000. Cette décision a été prise depuis l'introduction du vote des femmes. Cette proposition des chambres était contestée par une majorité des vaudois qui désiraient que le peuple puisse s'exprimer le plus souvent possible. Ce n'est malheureusement pas l'avis de la majorité des citoyens suisses qui se trouvent trop souvent dérangés pour voter. Les citoyens deviendraient-ils apathiques ? C'est la question qu'on se pose souvent ; on remue beaucoup, mais on voudrait laisser faire les autres. La critique devient courante, il est parfois très difficile de diriger. Cette fin de législature nous le montre nettement ; jamais encore nous avons lu dans les journaux autant de démissions dans les municipalités de notre région.

Pour Thierrens, la liste du conseil communal porte 37 noms ; beaucoup d'anciens membres n'ont pas voulu se représenter, désintéressement ? mécontentement ? Il est difficile d'y répondre, mais il est regrettable que les artisans, les commerçants s'y désintéressent. Notre village, qui est agricole, ne compte malheureusement plus que 22 exploitants qui sont représentés en majorité dans les autorités communales ; j'y vois une situation qui pourrait être désagréable à l'avenir ; il faut penser au renversement de la vapeur et ne pas négliger les minorités. Une juste représentation des différentes professions serait nécessaire pour la bonne marche de notre village.

1977 c'est encore le refus de la T.V.A (taxe à la valeur ajoutée) que Monsieur Chevallaz, notre conseiller fédéral s'est donné un mal fou à soutenir jusque dans les plus petites assemblées régionales. Une grande déception pour un magistrat qui doit faire face à de gros problèmes financiers. Résultat le budget fédéral est rogné d'où diminution sensible des subventions aux communes et à l'agriculture. Pour les années à venir une participation des communes à certaines dépenses indispensables à la bonne marche des affaires cantonales et fédérales.

À ce jour Thierrens compte 410 habitants après être passé par 368 en 1975. Notre zone villa du Tzatio a vu la construction de 5 villas en 3 ans ; nous arrivons un peu tard, la haute conjoncture est passée. Il reste 4 parcelles à vendre. Notre but, maintenir un village vivant avec des commerçants, des artisans, des ouvriers et des paysans. Surtout ne pas en faire une cité dortoir.

La municipalité actuelle se compose comme suit : Syndic : Armand Forestier 1932, agriculteur, resp. des finances, Vice : Pasche Jean-Louis 1945, agriculteur, resp. des travaux, Fantoli Robert 1923, employé Migros, resp. des bâtiments, Brauen Paul 1936, agriculteur, resp. des domaines et chemins, Pidoux Robert 1932, agriculteur, resp. des forêts, Secrétaire : Forestier Marc 1942, agriculteur, salaire 5 000 fr /an, Boursier : Bessire Roland 1945, instituteur, salaire 8 000 fr /an, Agent AVS : Besson-Cavin Francine 1950, ménagère, salaire 4 000 fr /an, Employés Communaux : Gosteli Jean, chef depuis 25 ans à notre service 31 000 frs, Groux Albert, nous quitte pour raison d'âge 11 ans de service 22 000 frs, célibataire, monsieur Groux nous quitte à 66 ans, nous avons pris congé de lui par un repas et lui avons offert une enveloppe contenant 500 fr. Le 3e employé ne sera pas remplacé pour l'instant, mais il deviendra certainement indispensable pour l'avenir, si nous voulons entretenir nos forêts et nos bâtiments de façon normale.

Rappelons en passant que notre conseil communal commence à être contesté par certains ; durera-t-il encore longtemps ?? Vous qui découvrirez peut-être ces renseignements vous pourrez nous le dire, mais quand.....

J'espère par ces quelques lignes vous fournir quelques renseignements sur l'année 1977 à Thierrens. Puisse ce village devenir ce village vivant et paisible que je souhaite et surtout puisse-t-il abriter des citoyens qui se comprennent, qui se soutiennent parce qu'ils sont Thierranais.

Votre Syndic A. Forestier

Compte rendu du Conseil communal du 5 octobre 2026

Le 1er Conseil communal de cette nouvelle législature s'est réuni le lundi 5 octobre 2026 à la Grande salle de Neyruz-sur-Moudon. 58 Conseillers ont répondu présents afin de débattre sur les 3 préavis municipaux proposés. La séance a commencé par l'assermentation des personnes qui n'étaient pas présentes lors de l'installation des autorités au mois de mai dernier.

Préavis N°2026-10 – Autorisations générales pour la législature 2026-2031
Par ce préavis, le Conseil communal a la possibilité de déléguer certaines de ses compétences à la Municipalité afin de simplifier et d'accélérer les procédures. Il s'agit :

- *D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations immobilières pour un montant maximum de CHF 100'000.-.*
- *D'autoriser la Municipalité à délibérer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que sur l'acquisition de participation dans les sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités, pour un montant max. de CHF 30'000.- pour la durée de la législature, mais max. CHF 10'000.- par année.*
- *D'accorder à La Municipalité une autorisation générale d'accepter les Legs et donations assortis de charges ou de conditions ainsi que les successions soumises au bénéfice d'inventaire pour un maximum de CHF 100'000.- par cas.*
- *D'autoriser la Municipalité à engager des dépenses imprévisibles et extraordinaires avant l'approbation du Conseil pour un montant de maximum CHF 150'000.- par cas.*

La Municipalité demandait aussi de pouvoir statuer sur l'acquisition d'Áñezs dans le cadre de l'exercice des droits de préemption légaux dont bénéficie la Commune jusqu'à concurrence de CHF 5'000'000.- par cas. La commission des finances a déposé un amendement afin que la Municipalité ne puisse pas utiliser ce droit de préemption sans l'autorisation préalable du Conseil.

L'amendement a été accepté par le Conseil communal, qui a ensuite approuvé le préavis amendé à la majorité.

Préavis N°2026-11 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026
Le Conseil communal a été sollicité par la Municipalité afin d'obtenir un crédit supplémentaire de CHF 189'400.- par rapport au budget 2026 approuvé lors du Conseil de décembre 2025. En effet, plusieurs dépenses imprévues lors de l'établissement de ce budget ont dû être réalisées, en particulier sur certains biens-fonds tels que la STEP ou les bâtiments communaux. La commission des finances, qui a étudié ce préavis et fourni un rapport bien détaillé, précise que certains postes du budget auraient pu être mieux anticipés par la Municipalité. Le passage au nouveau format comptable MCH2 n'a pas facilité la tâche à la Municipalité.

Le préavis a été accepté par le Conseil communal à la majorité.

Préavis N°2026-12 – Arrêté d'imposition 2027 et 2028
Le troisième préavis présenté par la Municipalité concernait l'arrêté d'imposition pour les deux prochaines années. Les principaux changements demandés concernent l'impôt foncier qui passerait de 1%0 à 1,2%0 et l'impôt sur les chiens qui passerait de CHF 100.- à CHF 120.-.

Ce sujet a créé un fort débat parmi les membres du Conseil communal, tant sur l'augmentation de l'impôt foncier que celui sur les chiens. Un membre du Conseil communal a finalement déposé un amendement afin de maintenir l'impôt foncier à 1%0.

L'amendement a été accepté par 22 conseillers, contre 21 avis contraires et 14 abstentions. Le préavis amendé a ensuite été accepté à la majorité par le Conseil communal.

La suite de la séance s'est déroulée dans le calme et nous avons pu entendre les rapports de deux commissions, à savoir le triage forestier, présenté par Lionel Jotterand et l'épuration entente intercommunal Boulens-Chapelle par Daniel Kalina.

Certains membres de la Municipalité ont ensuite pris la parole pour présenter la bonne marche de leurs divers dicastères.

Le prochain Conseil aura lieu à Neyruz-sur-Moudon le 8 décembre prochain à 19h30.

Frédéric Perrin, Président

Prochaines séances du Conseil communal

Mardi 8 décembre 2026 à 19h30 - Neyruz-sur-Moudon

Lundi 22 mars 2027 à 19h30 - Neyruz-sur-Moudon

Mercredi 16 juin 2027 à 19h00 - Chapelle-sur-Moudon

Les séances sont ouvertes au public en tant qu'auditeurs et auditrices.

Le Pâtu de Denezy a ouvert ses portes

Un projet resté longtemps dans un coin de tiroir

Lors de la création de la Commune de Montanaire en 2013, le village de Denezy apportait dans le panier de la mariée un pâturage de 29 ha où une centaine de génisses de la région viennent en estivage du mois de mai jusqu'à fin octobre.

Sur ce pâturage y trône un magnifique chalet qui nous fait penser au Jura ou aux Préalpes, qui surplombe le village de Denezy et nous permet d'apercevoir une partie du Jura et particulièrement le Chasseral.

Pour la Municipalité de l'époque, très vite nous trottait dans le coin de la tête l'idée de réhabiliter une buvette, qui avait déjà fonctionné de manière pas très officielle tenue par le berger qui nous préparait de magnifiques fondues.

Mais la mise en route de la nouvelle commune et différents projets que les villages avaient lancés avant la fusion nous accaparèrent et ce projet resta dans un tiroir.

La commission agricole de l'Association Régionale du Gros-de-Vaud (ARGdV), dont je fais partie, a initié des discussions avancées pour déposer un Projet de Développement Régional Agricole (PDRA) auprès des services fédéraux et cantonaux de l'agriculture qui soutiennent ces projets à plus de 50% à fonds perdus pour autant que l'agriculture et le tourisme rural soient impliqués.

Le District du Gros-de-Vaud a cette particularité de détenir plusieurs alpages de plaine qui appartiennent aux Communes et rapidement, l'idée de joindre des buvettes fit son chemin.

Deux Communes, dont Montanaire, décidèrent de se joindre au projet du PDRA qui s'articule autour de la filière du blé et du pain. Pour la Municipalité c'était l'occasion de ressortir le projet du tiroir. Un examen préalable a été déposé auprès des services cantonaux pour être sûr qu'ils ne mettraient pas des bâtons dans les roues avant de monter un projet. Le dossier architectural est soumis à l'enquête publique en 2024 sans opposition.



Pour monter son équipe, Pauline Rossier (en bas à droite) a recruté son copain Nathan, sa sœur Audrey (en haut à droite) et son amie Lucie (en bas à gauche). Photo : SMR, L'Echo du Gros-de-Vaud

Durant l'année 2025, l'ensemble du PDRA est soumis à la Confédération puis au Conseil d'État qui l'accepte en mai 2025 et enfin le Grand Conseil valide la participation cantonale en novembre ce qui nous permettra de soumettre le préavis au Conseil communal en décembre qui l'approuva, ce qui nous autorisa à commencer les travaux en mars 2026.

Les travaux de la buvette se terminent dans le courant du mois d'août, ce qui permet de l'ouvrir pour les mois de septembre et octobre et à l'équipe du Pâtu de prendre ses marques avant l'inauguration au mois de mai prochain.

Yves-Alain Bigler

Un bon départ

Le Pâtu a finalement pu être ouvert le 3 septembre 2026. Pauline Rossier en est la gérante et de nombreux extras viennent en soutien autant en cuisine qu'en salle.

La buvette Le Pâtu est un espace de convivialité, à l'accueil chaleureux et à l'ambiance familiale. La cuisine est exclusivement orientée vers les mets de montagne (fondues, röstis, planchettes...) et ne sert que des produits locaux sélectionnés selon des critères gustatifs et de méthodes artisanales. La carte des vins présente les produits de vignerons-encaveurs de quatre régions du canton.

La buvette est ouverte du mercredi soir au dimanche soir. Comme elle n'est pourvue que de 32 places en salle, il est fortement conseillé de réserver votre place au 079 380 27 54. Il est possible de laisser un message WhatsApp à ce numéro.

Le nombre de places de parc au chalet est très limité. Le parking se situe donc devant le refuge de Denezy. À partir de là, une jolie promenade sur un chemin goudronné en légère montée permet d'atteindre le chalet en 15 minutes. Les personnes à mobilité réduite peuvent se faire déposer au Pâtu ou demander, lors de la réservation, l'autorisation exceptionnelle de se parquer près de la buvette. Dans ce cas, merci de suivre les instructions de l'équipe du Pâtu.

La buvette du Pâtu a connu un grand succès depuis le jour de son ouverture jusqu'à octobre. À noter encore qu'une fête d'inauguration aura lieu lors du week-end de l'Ascension, soit du 6 au 9 mai 2027. De quoi bien démarrer la saison 2027.

L'équipe du Pâtu se réjouit de vous accueillir à la buvette de l'estivage de Denezy.

Thierry Gallandat

Le Vieux Four à Pain, un lieu de rencontre au cœur de Chapelle



Il y a bientôt vingt ans, quelques habitants de Chapelle-sur-Moudon se sont retrouvés autour d'une idée : redonner vie au vieux four à pain du village. Construit en 1796, celui-ci avait peu à peu perdu son usage, probablement avec l'arrivée de l'électricité au début du XXe siècle et l'évolution des habitudes, jusqu'à être finalement délaissé.

En 2007, l'Association du Vieux Four à Pain de Chapelle-Vaudanne (ndlr : ancien nom de Chapelle-sur-Moudon) voit le jour avec l'ambition de restaurer ce témoin du patrimoine villageois. Le projet demande beaucoup d'énergie : de nombreux week-ends sont consacrés aux travaux par les bénévoles. Grâce à leur engagement, le vieux four retrouve progressivement une nouvelle jeunesse. Mais restaurer le bâtiment n'était qu'une partie du projet. Il fallait surtout lui redonner une fonction et en faire à nouveau un lieu vivant.



Près de vingt ans plus tard, le pari est réussi. Dans un village qui ne compte aujourd'hui plus d'auberge ni de restaurant, le Vieux Four à Pain est devenu un lieu de rencontre et de convivialité. Chaque premier samedi du mois, les portes s'ouvrent à l'heure de l'apéritif. Habitants du village, voisins, amis ou visiteurs de passage peuvent s'y retrouver simplement autour d'un verre. Ces rendez-vous réguliers permettent de maintenir des liens et d'offrir un espace où les générations se rencontrent.

La vie du four est également rythmée par trois grandes fournées au cours de l'année. Au printemps puis après l'été, l'association confectionne des pains, des tresses et propose un repas convivial. À l'approche de la Saint-Nicolas, une dernière fournée clôt l'année avec, notamment, la confection de petits bonhommes destinés aux enfants.

Faire fonctionner un ancien four et produire de beaux pains demande toutefois un véritable savoir-faire. L'association a la chance d'être accompagnée depuis plusieurs années par un boulanger à la retraite, qui partage son expérience avec les bénévoles. De la préparation de la pâte à la maîtrise de la température du four, son savoir-faire permet de perpétuer les gestes du métier et de proposer des fournées de qualité.

Derrière ces journées se trouve surtout une équipe de membres actifs qui donne de son temps pour faire vivre l'association. Préparer les pâtes, chauffer le four pendant près d'une semaine, cuisiner, installer les tables, servir les repas, accueillir les visiteurs puis tout ranger : une fournée est avant tout un travail collectif. Chacun peut apporter son aide selon ses disponibilités et ses envies.

Et nul besoin d'habiter Chapelle-sur-Moudon pour franchir la porte du Vieux Four. Les activités sont ouvertes à toutes et à tous, tout comme l'association, qui accueille volontiers de nouveaux membres désireux de participer à cette aventure villageoise, de manière régulière ou ponctuelle.

Avant chaque fournée, les pains et autres produits proposés peuvent être réservés en ligne. Les dates des prochains rendez-vous, les informations sur les activités ainsi que les possibilités de rejoindre l'association sont disponibles sur four-vaudanne.ch.

L'Association du Vieux Four à pain de Chapelle-Vaudanne

Nous célébrons

Myriam Jaton
Chapelle-sur-Moudon, née le 27.06.1936

Willy Delessert
Peyres-Possens, né le 21.09.1936

Nathan Mangiaratti
Correvon, né le 19.03.2026



Mme Myriam Jaton



M. Willy Delessert

Dimanche 8 novembre 2026

Thé dansant

Amateurs de danse, la piste est à vous… Venez partager un agréable moment en musique et danser sur des airs de rock, valse, disco et bien plus encore. Ouvert à tous ! Musique live et buvette au Battoir de Chapelle-sur-Moudon de 14h à 17h. *5.- avec une collation offerte. Informations sur crazy-events.ch.*

Vendredi 13 novembre 2026

La nuit du conte

Le temps d'une soirée, aux quatre coins du pays, des enfants, des jeunes et leurs parents découvrent le pouvoir des histoires. Cette expérience partagée crée de magnifiques souvenirs et permet de transmettre le plaisir de la lecture. Cela se déroule au Bois des Brigands à Thierrens dès 18h30. Boissons, repas chaud et cervelas à disposition sur place.

15, 20 et 21 novembre 2026

Soirées de gym de la FSG St-Cierges

Il était une fois, les soirées de gym de la FSG St-Cierges ! Cette année, plongez avec nous dans l'univers des contes et légendes. Des prestations de gym entrecoupées par une pièce de théâtre, de la petite restauration et un bar pour prolonger la soirée. *Places limitées et réservations obligatoires sur www.fsg-st-cierges.ch. Instagram : @fsg.st_cierges.*

Mercredi 18 novembre 2026

Conférence « Les mouches au service de la justice »

Organisée par le groupe des ainés de St-Cierges & environs, cette conférence accueille M. Cherix, biologiste, myrmécologue, professeur honoraire au département d'écologie à l'Université de Lausanne à la salle de paroisse de Chapelle-sur-Moudon à 14h.

20 novembre au 12 décembre 2026

La Revue de Thierrens

La troupe de la Revue de Thierrens revient sur les planches du 20 novembre au 12 décembre. Pour vous, l'équipe décortiquera l'actualité de l'année écoulée, évoquant la nature qui s'embrase et la température qui monte chez certains. Comme d'habitude, nos politiciens et politiciennes passeront sur le gril, et ils emmèneront avec eux une société immobilière reconnaissable à son teint bleuâtre et à ses frasques régulières ! Avec pour fil rouge celui de la sécurité, embarquez avec l'équipe de la Revue pour une soirée, et acceptez de vous laisser guider par l'orchestre et les artistes. *Réservations sur larevuedethierrens.ch ou par téléphone uniquement les lundis de 12h15 à 13h15 et les jeudis de 19h à 21h au 077 419 71 03.*

Dimanche 29 novembre 2026

Brunch de soutien à Donovan Rochat

Brunch de soutien pour financer la saison de karting 2027 dès 9h30 à la buvette de la grande salle de St-Cierges. *Sur réservation au 078 723 05 47 (WhatsApp) ou à donovanrochat@gmail.com.*

Samedi 5 décembre 2026

Cuite du four à pain

Cuisson et vente de pains et tresses, confection de bonhommes pour enfants, soupe et vin chaud offerts au four à pain de Chapelle-sur-Moudon dès 18h. *Plus d'informations sur four-vaudanne.ch*

Dimanche 13 décembre 2026

Chabada en concert

Concert de chansons françaises interprétées à l'église de Peney-le-Jorat à 17h par le groupe vocal Chabada. *Plus d'informations sur groupevocalchabada.com. Entrée libre.*

Mercredi 16 décembre 2026

Noël des ainés

Organisé par le groupe des ainés de St-Cierges & environs, ce Noël se déroulera à la salle de Paroisse à Chapelle-sur-Moudon à 14h et sera animé par Denis Meylan, dit « Bouillon ».

Mercredi 20 janvier 2027

Loto des ainés

Le loto se déroulera à la salle de Paroisse de Chapelle-sur-Moudon dès 14h. Chaque participant et participante apportera deux lots.

30 et 31 janvier et 5 et 6 février 2027

Au chœur du mystère

À quelques semaines, de la première de leur spectacle, les chanteuses et chanteurs du Chœur de Thierrens se retrouvent mêlés à une sombre histoire. Seuls, ils n'arriveront pas à résoudre le mystère. Alors, venez leur apporter votre aide et mener l'enquête, lors des soupers-spectacles du Chœur de Thierrens à la salle Denis Meylan. *Sur réservation à partir du 15 décembre au 079 530 39 27 ou sur choeur-de-thierrens.ch.*

Parlons vaudois

Que signifient ces cinq mots ?

1. ***Une bonne-main***
2. ***Un fourbi***
3. ***Un gniaf***
4. ***Pédzer***
5. ***Tchuffer***

Réponses - Parlons vaudois

1. Un pourboire | 2. Un désordre | 3. Un porte-monnaie | 4. Trainer (au bar) | 5. Embrasser

Prochaines séances du Conseil communal

Mardi 8 décembre 2026 à 19h30 - Neyruz-sur-Moudon

Lundi 22 mars 2027 à 19h30 - Neyruz-sur-Moudon

Mercredi 16 juin 2027 à 19h00 - Chapelle-sur-Moudon

Les séances sont ouvertes au public en tant qu'auditeurs et auditrices.

Documents du Conseil

montanaire.ch/administration/conseil-communal/

Prochaine édition

Le délai pour transmettre des articles est fixé au 23 novembre 2026 à : **actu@montanaire.ch**